3-5 JUIN 2025 – RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PARIS, FRANCE - BOD/2025/06/DOC 09 – POUR DÉCISION

PRIORITÉS DU GPE POUR L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Remarques : Conformément à la politique de transparence du GPE, les documents ne sont pas considérés comme des documents publics tant que l'instance de gouvernance compétente ne les a pas examinés. Il est entendu que les responsables de la gouvernance peuvent distribuer ces documents aux membres de leurs groupes constitutifs, à des fins de consultation, sauf s'il s'agit de documents confidentiels.

Objectif

1. Le Conseil d'administration est invité à examiner les priorités du GPE proposées pour la période de juin 2025 à juin 2026 qui orienteront l'évaluation de la performance de la directrice générale, pour sa décision.

Décision recommandée

BOD/2025/06-XX—Priorités du GPE pour la performance de la directrice générale : Le Conseil d'administration :

1. Conformément au processus d'évaluation de la directrice générale (BOD/NO/2022/10-01), approuve les priorités définies dans l'annexe A du document BOD/2025/06/DOC 09 pour la période de juin 2025 à juin 2026.

Contexte et vue d'ensemble

1. Selon ce processus, la directrice générale définit les priorités pour l'exercice à venir (de juin à juin). Ces priorités se fondent sur le plan stratégique et sur les conclusions de l'évaluation de la performance de l'exercice précédent, en lien avec les indicateurs clés de performance (KPI).

2. À chaque réunion de juin, le Conseil est informé de l'évaluation de l'exercice précédent et la directrice générale soumet ses priorités annuelles à la décision du Conseil. Les priorités de l'exercice en cours (juin 2025 à juin 2026) sont présentées à l'annexe A. Les priorités de l'exercice précédent (juin 2024 à juin 2025) se trouvent à l'annexe B.

Annexe A – Priorités du GPE : Juin 2025-juin 2026
Annexe B – Priorités du GPE : Juin 2024-juin 2025

Annexe A – Priorités du GPE : Juin 2025-juin 2026

PRIORITÉS DU GPE POUR L'ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

(*Le présent document est rédigé dans le contexte de la Charte du GPE, qui définit un large éventail de rôles et de responsabilités pour la directrice générale du Secrétariat du GPE. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de toutes les activités à entreprendre en vertu des dispositions pertinentes de la Charte, mais plutôt de mettre en évidence les principales priorités de juin 2025 à juin 2026 de la directrice générale sur la base du plan de travail du Secrétariat pour l'exercice 2026).*

1. **Un discours solide : revitaliser en amont le programme en faveur d'un financement durable de l'éducation – et connaître les risques liés à l'absence d'investissement**

 - S'appuyant sur le discours du Comité directeur de haut niveau (HLSC), le GPE engage le dialogue en amont aux côtés des décideurs et responsables politiques afin d'encourager les leaders du monde entier à reconnaître et à valoriser pleinement le rôle essentiel de l'éducation dans la prospérité, la stabilité et la sécurité de l'économie mondiale.

 - KPI : une stratégie du GPE 2030 adaptée à l'objectif et au contexte ; mise en avant de l'éducation dans les forums mondiaux sur le financement et le développement (4e Conférence Internationale sur le Financement du Développement, deuxième Sommet mondial pour le développement social, *Global Gateway* de la Commission européenne, etc.).

2. **Un financement plus durable : mobiliser des investissements pour impulser la transformation du système éducatif**

 - Mener une campagne de reconstitution des ressources du GPE réussie en 2026.

 - KPI : mise en œuvre de scénarios réalistes et ambitieux pour la reconstitution des ressources du GPE en 2026 ; protection des promesses de contribution contre les réductions ; diversité des contributions ; campagne à forte visibilité pour le GPE et l'éducation.

 - Élargir la mobilisation des ressources du GPE et faire levier de ses capacités ; piloter la création de modes de financement innovant.

 - KPI : mobilisation de sources de financement variées et nouvelles ; mise en service de la Fondation du GPE ; mise à profit du fonds à effet multiplicateur pour mobiliser des financements supplémentaires ; des modèles de financement durable et innovant prêts à être expérimentés.

 - Mobiliser des financements intérieurs accrus et mieux adaptés pour l'éducation.
 - KPI : renforcement de l'alignement entre les ressources nationales et les priorités nationales en matière d'éducation ; protection des financements

intérieurs de l'éducation contre les réductions ; des plans nationaux éprouvés qui améliorent le volume, l'efficience et l'équité des financements intérieurs.

3. **Des résultats éprouvés pour le GPE : appuyer l'exécution des réformes prioritaires de l'éducation menées par le pays, améliorer la performance du portefeuille de financements du GPE et renforcer la communication sur les résultats de l'impact du GPE**

 - Soutenir efficacement l'exécution des réformes prioritaires de l'éducation menées par le pays, en accordant une attention particulière à l'égalité des genres et à l'inclusion.
 - KPI : mise en œuvre des examens de mi-parcours et suivi de l'avancement des réformes prioritaires ; amélioration de la communication des résultats sur les facteurs favorables, notamment l'égalité des genres ; accompagnement des pays dans la communication progressive des données sur les résultats de l'apprentissage ; dotation complète d'équipes régionales parfaitement opérationnelles.
 - Amélioration continue de la performance du portefeuille de financements du GPE.
 - KPI : augmentation des approbations et des décaissements de financements, amélioration de la performance des financements et accent mis sur la mise en œuvre.
 - Renforcer l'engagement et le soutien du partenariat autour de l'exécution des réformes énoncées dans les pactes de partenariat .
 - KPI : établissement de partenariats techniques et de financement au niveau des pays ; adaptation accrue du mécanisme de partage de connaissances et d'innovations et de l'Initiative d'appui technique pour mieux appuyer l'exécution des réformes.
 - Apprendre et s'adapter pour améliorer notre capacité et notre efficacité à servir les pays partenaires et à les aider à améliorer les résultats d'apprentissage des enfants.
 - KPI : une stratégie GPE 2030 et un Cadre de résultats inspirés du GPE 2025, établissant des priorités et adaptés de manière à mieux rendre compte de la valeur ajoutée unique que représente le GPE ; création du cadre d'optimisation des ressources.

4. Continuer de renforcer l'efficience du Secrétariat du GPE

- Poursuite des avancées vers la mise en place d'un Secrétariat plus efficace présentant des coûts d'exploitation réduits, un effectif adéquat, des frais de recouvrement moins élevés et une infrastructure informatique modernisée.
 - KPI : des équipes régionales entièrement opérationnelles ; des frais de recouvrement négociés avec la Banque mondiale, des économies supplémentaires réalisées sur les coûts directs.
- Amélioration continue de la culture et des valeurs du GPE dans l'ensemble des sites du GPE (Washington D.C., Paris, Bruxelles, Chennai, Nairobi)
 - KPI : indicateur spécifique dans le rapport sur les risques institutionnels ; utilisation d'outils efficaces de communication interne.

Annexe B – Priorités du GPE : Juin 2025-juin 2026

PRIORITÉS DU GPE POUR L'ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

(*Le présent document est rédigé dans le contexte de la Charte du GPE, qui définit un large éventail de rôles et de responsabilités pour la directrice générale du Secrétariat du GPE. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de toutes les activités à entreprendre en vertu des dispositions pertinentes de la Charte, mais plutôt de mettre en évidence les principales priorités de juin 2024 à juin 2025 de la directrice générale sur la base du plan de travail du Secrétariat pour l'exercice 2025).*

1. **Faire de l'éducation une priorité absolue dans les programmes des dirigeants du monde en présentant des arguments plus convaincants en la matière.**
 - Le GPE contribue activement à l'élaboration d'un discours approprié pour le secteur sous la direction du HLSC dans le prolongement du Sommet sur la transformation de l'éducation.
2. **Plaider en faveur d'un financement accru, mieux adapté et plus durable de l'éducation pour le secteur et le GPE.**
 - Sensibilisation et volonté politique accrues en faveur du financement intérieur et extérieur de l'éducation.
 - Efforts ciblés de mobilisation des ressources pour confirmer les engagements et obtenir des contributions supplémentaires afin que le GPE soit entièrement financé d'ici 2025.
 - KPI : augmentation des engagements des bailleurs de fonds en vue de l'objectif de 5 milliards de dollars et de la réalisation des 4,5 milliards de dollars prévus pour les allocations pour cette période de financement.
 - KPI : contributions supplémentaires à l'Accélérateur de l'éducation des filles par rapport à l'objectif initial de 250 millions de dollars.
3. **Tirer parti des financements du GPE pour répondre à des besoins croissants et tirer le meilleur parti de ressources qui s'amenuisent.**
 - Tirer parti du succès du dépassement des objectifs de cofinancement du fonds à effet multiplicateur dans le cadre du plan stratégique GPE 2025 en mobilisant un large éventail de sources de cofinancement.
 - KPI : tirer parti de la tendance positive du cofinancement et explorer les manières de répondre à la demande non satisfaite.
 - Investir davantage de ressources dans la mobilisation de financements et augmenter les fonds déployés pour les mécanismes visant à attirer des ressources supplémentaires en faveur de l'éducation en attendant le mandat du Conseil d'administration.

- Trouver des moyens innovants d'attirer davantage de ressources vers le secteur et de répondre aux besoins des pays partenaires.
 - KPI : faire avancer les travaux sur les flexibilités opérationnelles avec la Banque mondiale, conformément au mandat du Conseil d'administration.

4. **Résultats : améliorer la performance de notre portefeuille et démontrer l'impact du plan stratégique GPE 2025.**
 - Rendre pleinement opérationnel le GPE 2025 pour réaliser la transformation du système grâce à un dialogue sur les politiques mené par les pays, fondé sur des données probantes et tenant compte de l'égalité des genres.
 - KPI : augmentation des approbations et des décaissements de financements, amélioration de la performance des financements et accent mis sur la mise en œuvre.
 - KPI : renforcement de l'engagement et du soutien du partenariat autour des pactes de partenariat.
 - Apprendre et s'adapter pour améliorer notre capacité et notre efficacité à servir les pays partenaires et à les aider à améliorer les résultats d'apprentissage des enfants.
 - KPI : processus simplifié permettant une progression plus rapide des requêtes de financement.
 - Veiller à ce que l'ambition d'intégration de la dimension de genre énoncée dans le GPE 2025 soit concrétisée par le biais d'une approche de partenariat.
 - KPI : indicateur spécifique dans le rapport sur les risques institutionnels.
5. **Culture : contribuer à l'amélioration de la culture et des valeurs du GPE**
 - Développer une culture d'entreprise qui reflète les valeurs fondamentales et la démarche de diversité, d'équipe et d'inclusion (DEI) du GPE.
 - ICP : Indicateur spécifique dans le rapport sur les risques institutionnels.